

1 – Grégory FRANC est salarié dans une entreprise d’embouteillage . Il est membre du CHSCT de l’entreprise dans laquelle il travaille.

1.1- Indiquer la signification du sigle C.H.S.C.T 1 point

1.2 - Citer 2 rôles du C.H.S.C.T dans une entreprise 2 points

2 - Grégory est victime d’un accident du travail : il s’est entaillé la main droite. La blessure a nécessité plusieurs points de suture. Le médecin lui a injecté un sérum antitétanique car il n’a pas ses vaccinations à jour et a prescrit un arrêt de travail de 10 jours .

2.1 – Nommer la maladie contre laquelle Grégory sera protégé. 1 point

2.2 –A partir du texte, expliquer pourquoi le médecin lui injecte le sérum. 1 point

2.3 – Indiquer les formalités à accomplir après cet accident : 2 points

- par Grégory : -----

- par l’employeur de Grégory: -----

C.A.P. SECTEUR TERTIAIRE	N° d’anonymat
Vie sociale et professionnelle	

✂ -----

GROUPEMENT INTERACADEMIQUE II		Session 2003		N° d’anonymat
C.A.P. SECTEUR TERTIAIRE				
Vie sociale et professionnelle			Vendredi 13 juin 2003	
SUJET	Durée : 1 heure	Coef. : 1	Page : 1/4	
NOM : Prénom :				

3 - Grégory lit dans un journal que 40 millions de personnes dans le monde sont aujourd'hui contaminées par le SIDA (chiffre au 2 juillet 2002 selon l'ONU).

3.1 - Donner le type du microorganisme responsable du SIDA 1 point

3.2 - Indiquer 2 maladies sexuellement transmissibles autres que le SIDA 2 points

3.3 - Citer un moyen de protection contre les MST. 1 point

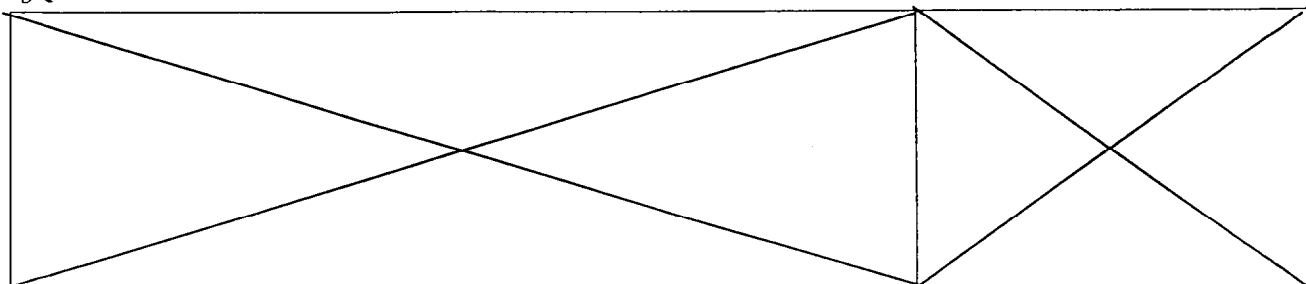
4 - Grégory décide d'acheter pour l'anniversaire de son fils un VTT. Celui-ci doit avoir au maximum 21 vitesses, un prix n'excédant pas 300 euros, un poids de 16 kg maximum et un freinage de bonne qualité. Pour choisir son cadeau, Grégory consulte la publicité située en annexe 1.

4.1 - Enoncer les critères de choix du VTT que souhaite acheter Grégory. 1 point

4.2 - En annexe 1, 4 VTT sont présentés. Indiquer le VTT que Grégory va choisir. 1 point

C.A.P. SECTEUR TERTIAIRE	N° d'anonymat
Vie sociale et professionnelle	Page 2/4

✂



4.3 - Compléter le chèque bancaire suivant sachant que l'achat a lieu le 02 juin 2003 à Granville chez Roger cycles.

2 points

BANQUE POPULAIRE DE L'OUEST
 CASDEN BANQUE POPULAIRE

Payez contre ce chèque
non endossable sauf au profit d'une banque ou d'un établissement assimilé

Payable en France
 Compte N° 842 91 0938 A 3 035 LE

COUTANCES TEL: 0233191150
 Mr FRANC GREGORY
 10, RUE DE SEGU
 50300 COUTANCES

6693068
chèque N°

(94)

3163329=97617216900 212600780050

5 - La presse écrite indique une pollution importante dans l'air (Annexe 2)

5.1- A partir de l'annexe 2, indiquer deux agents polluants de l'air.

1 point

5.2 - Relever dans l'annexe 2, deux facteurs favorisant une augmentation des pollutions par l'ozone.

1 point

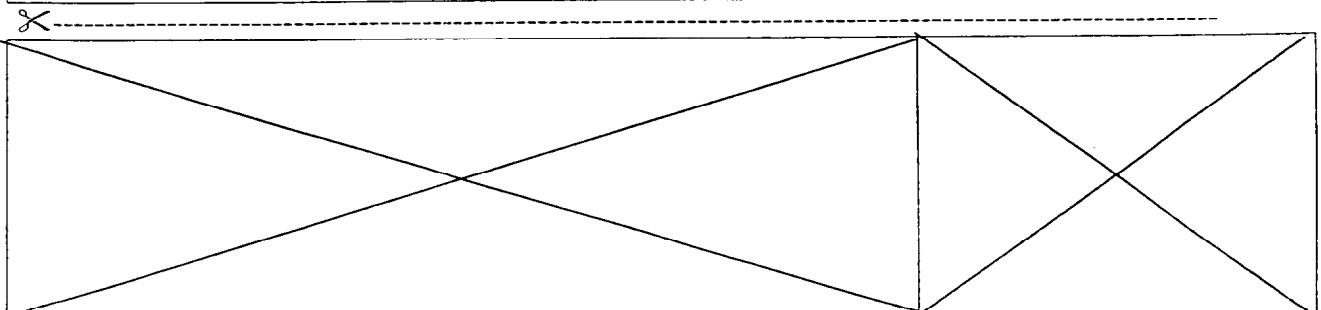
5.3 - A l'aide de l'annexe 2, citer deux mesures prises par les autorités lors des pics de pollutions.

1 point

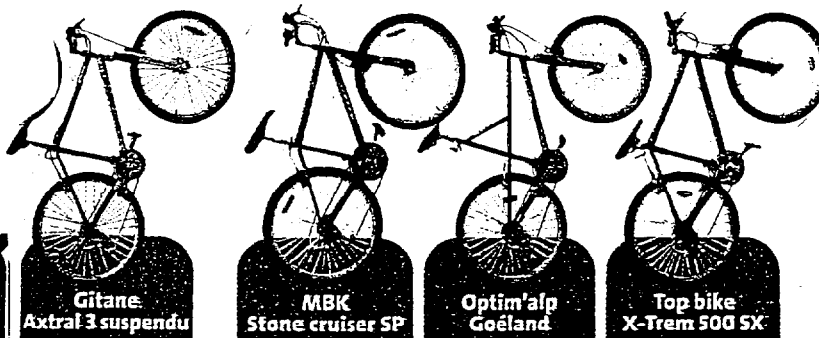
5.4 - Enoncer deux effets des pollutions de l'air sur la santé.

2 points

C.A.P. SECTEUR TERTIAIRE	N° d'anonymat
Vie sociale et professionnelle	Page 3/4



ANNEXE 1



NOS ANALYSES	Gitane Axtral 3 suspendu	MBK Stone cruiser SP	Optim'alp Goéland	Top bike X-Trem 500 SX
PRIX (€)	349	275	198	258
POIDS (kg)	15,6	16	16,2	14,9
VITESSES (nb)	21	21	21	24
SÉCURITÉ				
Freinage				
solidité	***	***	***	***
efficacité	**	**	*	**
Cadre/fourche				
solidité	**	**	**	**
résistance de la fourche	***	***	***	***
Roues				
précision de rotation	**	**	**	*
solidité	**	**	**	**

*** Très bon ** Bon * Moyen Médiocre

Source : Extrait de la revue : *Que choisir* 395- Juillet-août 2002

ANNEXE 2 : Des pollutions touchent Paris et le sud-est de la France

La conjonction d'un temps ensoleillé, de la chaleur et de l'absence de vent a provoqué des pollutions à l'ozone autour de l'étang de Berre (Bouches-du-Rhône), à Nice, à Cannes et à Montpellier. La concentration d'ozone ainsi que d'autres polluants tels que le dioxyde d'azote, le dioxyde de soufre dans l'air risquant d'être élevée le lendemain, la préfecture de police a demandé aux automobilistes de réduire leur vitesse maximale de circulation de 20 km/h sur les voies rapides, sur les autoroutes d'Ile-de-France et en ville. La police et la gendarmerie ont annoncé avoir renforcé les contrôles de vitesse et de pollution sur les véhicules en circulation. Les usagers sont invités à limiter leurs déplacements et à se retourner vers les transports en commun et le covoiturage. La mairie de Paris a décidé de rendre le stationnement gratuit pour ceux qui bénéficient du tarif résidentiel.

Extrait de l'article du journal « *Le Monde* » du 20/07/2001 : *Les pollutions à l'ozone*

C.A.P. SECTEUR TERTIAIRE	N° d'anonymat
Vie sociale et professionnelle	Page 4/4

✂

